



MOTOCROSS CDF VETERANS

REGLEMENT PARTICULIER 2022

N° d'épreuve FFM 570
Moto-Club ASM Pays des Aichards
N° d'affiliation C3342
Date 24/07/2022
Lieu Saint Julien des Landes
Organisateur technique Corbineau C / Bertin J
E-mail corbineauchristoph@ gmail.com
Téléphone 0609305065

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire entraînement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course LARDEUX pascal Licence : 14489
Délégué FFM (Président du Jury) VERNOIS serge Licence : 286375
Membre du Jury CHEVALLEREAU Loïc Licence : 191764
Membre du Jury REVELLIERE Francis Licence :
Commissaire technique responsable MARCHAND Joel Licence :
Responsable du chronométrage SEHIER Heléne Licence : 065726

Article 3 Catégories & Engagements

Bronze et Argent

Age Bronze de 40* à 46 ans
Argent de 47 à 53 ans
Licences NCO / LUE
Cylindres ... De 125cc à 650cc

Or et Platine

Age Or de 54 à 58 ans
Platine à partir de 59 ans
Licences NCO / LUE
Cylindres ... De 125cc à 650cc

* Une dérogation sera accordée aux pilotes ayant participé au championnat de France en 2020 et 2021.

Tout pilote commençant la saison dans une catégorie ne pourra en aucun cas en changer en cours d'année (sauf pour l'équilibre du plateau).

Si le nombre de pilotes n'était pas suffisant les deux catégories seront regroupées.

La Commission Nationale de Motocross se réserve le droit d'accepter dans chaque catégorie des wild-card en plus des 40 pilotes sélectionnés.

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guildon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable **Thomson Jean Noel**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **Les Sables d'olonne**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **20**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **La RICHARD**

Adresse **85150 Saint JULIEN des Landes**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1528**

Largeur minimum de la piste **7**

Largeur de la grille **40**

Longueur de la ligne droite de départ **90**

Nombre d'OCP* **14**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : **28 / 04 / 2022**

Gabincau christophe

Visa de la Ligue

Date : **29 avril 2022**


Visa de la FFM

Date : **30/05/2022**

Numéro : **22/0490**



ASM PAYS des ACHARDS

Essais libres + essais chrono 1X20 {5+15}, France Vétérans Essais libres 15 , test départ 5, Chrono 15 .

	Open ligue	8H00	5+15 m	
	85 ligue	8H25	5+15 m	
	Open ligue	8H50	5+15 m	
France Vet	Bronze Arge	9H15	15+ 5 m	Essais libre Test départ
France Vet	Or Platine	9H40	15+ 5 m	Essais libre Test départ

Pause

Course

20 m	Open ligue	10H20	
15 m	85 ligue	10H45	
15 m	NQ	11H05	
15 m	France Bronze Argent	11H25	Essais Chrono
15m	France Or Platine	11H45	Essais Chrono

Pause repas

15 m	NQ	13H30
15 m	85 ligue	13H50
20 m	France Bronze Argent	14H10
20 m	France Or platine	14H40
20 m	Open ligue	15H10

Pause 15 m

15 m	NQ	15H45
15 m	85 Ligue	16H05
20 m	France Bronze Argent	16H25
20 m	France Or Platine	16H55

Pause 15 m

20 m	Open ligue	17H45
------	------------	-------

18H15 remise des récompenses

CONTRÔLE TECHNIQUE DE 17H00 A 20H00 le samedi et de 7H00 A 9H00 le dimanche

Horaire de 8 H à 20 H